



Permis de grande remise et casier judiciaire .

Par **morti**, le **03/06/2008** à **18:31**

Bonjour,
Je suis sur le point de demander à la prefecture un permis de grande remise .
Quel extrait de casier la prefecture va t'elle me demander ?
J'ai été condamné en 1995 à 6 mois de prison ferme , depuis plus aucune condamnation .
Merci de votre réponse car ce sujet me fais soucis .
Cordialement.

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **19:23**

bonjour,
J'ai bien peur que pour ce type de permis, ce soit le casier judiciaire n°3 qui vous soit demandé.
Lisez bien ce qui suit :
Bulletin n°3
Ce bulletin comporte les condamnations les plus graves prononcées pour crime ou délit :
les condamnations à un emprisonnement de plus de deux ans sans sursis ou dont le sursis a été intégralement révoqué,
les condamnations à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans **si le tribunal en a ordonné la mention**,
les interdictions, déchéances ou incapacités prononcées à titre principal pendant leur durée.
les décisions prononçant le suivi socio-judiciaire prévu par l'article 131-36-1 du Code pénal ou la peine d'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs, pendant la durée de la mesure.
Il est possible de demander au juge, soit au moment de la condamnation, soit par une demande postérieure, que la condamnation ne soit pas inscrite au bulletin n°3 tout en demeurant inscrite au bulletin n°1 et au bulletin n°2.
cordialement,

Par **morti**, le **04/06/2008** à **20:56**

Merci de votre réponse , si le B3 suffit ça ira .rnCordialement.

Par **novice43**, le **04/06/2008 à 22:00**

bonsoir,rnrnLe B3 mentionne ceci (en fonction du jugement prononcé)rnrnles condamnations
à un emprisonnement sans sursis ne dépassant pas deux ans si le tribunal en a ordonné la
mention, rnrnVotre condamnation y sera mentionné sauf avis contraire du
Tribunal.rnrnCordialement,